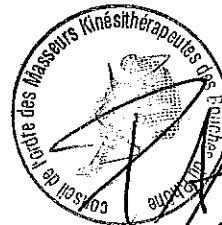


Aix en Provence, le 28 02 2014

Je soussigné Pascal AGARD, Président du conseil départemental de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes des Bouches du Rhône certifie que nous n'avons pas été en mesure de distribuer aux kinésithérapeutes des Bouches du Rhône les caducées 2014.

Ainsi, nous confirmons la validité du caducée 2013 jusqu'à la fin du mois d'avril 2014.

Pour faire valoir ce que de droit.



Pascal AGARD
Président du Conseil